

balance du commerce et on nous dit, à la fin du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, qu'on s'est toujours trompé à propos de la balance commerciale; qu'enfin nous sommes sur la voie de la prospérité parce que la balance commerciale de 1929 nous est défavorable dans la proportion de 300 à 400 millions.

On a cité les Etats-Unis comme exemple d'un pays qui éprouve des ennuis et on nous affirme que les Canadiens ont droit de se croiser les bras devant ce qui leur arrive, simplement parce que les Etats-Unis, où existait un régime douanier protecteur semblable au nôtre, ont eu des difficultés. Mais quel contraste avec les Etats-Unis! Quel contraste! Mes honorables collègues ignorent-ils que la dernière campagne pour l'élection du président a tourné autour des promesses des candidats rivaux à propos des secours qu'ils accorderaient aux diverses industries du pays, si leur parti était victorieux; qu'on ne tentait pas, en ce pays, de laisser dans l'ombre la question du désastre qui menaçait la vie industrielle, et que chaque parti rivalisait avec l'autre pour prodiguer les promesses sur ce qu'il ferait, au cas où il serait porté au pouvoir? Mes honorables collègues ignorent-ils aussi que le président Hoover a réalisé les efforts les plus extraordinaires et a eu recours aux mesures les plus inusitées, depuis qu'il est aux affaires, pour soulager la misère qui régnait dans les Etats-Unis, en général et, particulièrement, parmi la classe agricole? Mes honorables collègues ont-ils entendu parler du fonds de roulement de 500 millions de dollars mis immédiatement à la disposition de la commission de l'agriculture créée en vue de la manipulation de l'excédent de grain des Etats-Unis, qui est la contrepartie du nôtre auquel le Gouvernement ne s'intéresse nullement et au sujet duquel il ne se propose de rien faire? L'un des premiers actes du président Hoover a été de mettre cette somme à la disposition de la commission pour qu'elle s'occupe de ce grain, en fasse une propriété de l'Etat, un article de commerce dont l'Etat pourrait disposer, et pour qu'elle accorde des secours immédiats aux cultivateurs auxquels il appartenait. N'oublions pas qu'au Canada, à la horde des affamés de chacune de nos villes, nous opposons les 250 millions de boisseaux de grain que nous avons en réserve. On ne dit pas aux affamés que ce grain appartient virtuellement aux banques et qu'ils ne peuvent l'obtenir qu'en en payant le plein prix.

On peut se demander ce que j'attends du Gouvernement. Plusieurs des honorables préopinants l'ont indiqué d'une façon générale,

sinon en termes précis. La quantité de matières premières qui laissent la Colombie-Anglaise à l'état brut, pour être ouvrées en dehors de la province, suffiraient à donner du travail à tous les chômeurs de cette région. La question n'est pas nouvelle. Depuis des années, on demande au Gouvernement d'imposer un droit d'exportation afin que notre minerai puisse être raffiné dans la province, et que notre bois y soit ouvré. Non seulement il ne s'occupe pas de ces avis, mais, en dépit des règlements existants, le Gouvernement permet l'exportation aux Etats-Unis des arbres qui ne trouvent pas preneurs en Colombie-Anglaise à cause du marasme des affaires. Ceux des terres de particuliers sont déjà exportés au Japon sans la permission de l'Etat. A cette exportation, le Gouvernement a accordé une permission spéciale d'ajouter l'expédition de notre meilleur bois pour qu'il soit ouvré aux Etats-Unis. Ensuite, il est vendu en Australie, à l'exclusion du bois ouvré de la Colombie-Anglaise que nous tentons d'écouler en ce pays. La même chose se produit sans doute dans toutes les parties du Canada.

La Colombie-Anglaise possède les meilleures pêcheries du monde. Mais, loin de nous aider à les entretenir, le Gouvernement en a disposé, l'une après l'autre. J'ai traité l'an dernier, la question de la pêche du phoque; mais la question peut être reprise. Le Gouvernement a disposé de ces pêcheries en vertu d'un traité accepté avec beaucoup de répugnance par la Colombie-Anglaise en 1911, subordonné à la promesse faite par le Gouvernement qu'il ne durerait que 15 ans. On avait d'abord l'intention de fixer le délai à dix ans, mais on l'a porté à quinze. Les quinze ans sont passés depuis longtemps. Mais il semble que nous avons perdu le phoque à jamais, puisque le Gouvernement n'a rien fait dans les quatre années qui se sont écoulées depuis.

L'exécution du traité relatif au flétan a été confiée à une commission internationale, en 1924. Depuis, cet organisme a publié deux ou trois travaux sur la biologie du flétan, répétant des données que possédaient déjà le Dominion et la Colombie-Anglaise. Mais il n'a rien accompli en vue d'arrêter l'extinction rapide du flétan, lequel fait l'objet de l'une des pêches les plus lucratives. L'an dernier, on nous a promis l'établissement d'un ministère des Pêcheries au premier moment opportun et comme l'avait conseillé une commission créée par le Gouvernement; mais rien n'est venu, bien qu'il se soit écoulé deux ans depuis que la commission a présenté cet avis. Durant ce temps, d'autres pêcheries de la Colombie-Anglaise, celles des